



Fiche : d'adhésion de réactualisation

**A qui remettre cette fiche ?
À retourner au **SDEN**
correspondant à votre département
d'exercice (adresse sur le site)**

COORDONNEES

NOM (Mme/Mlle/M) Nom patronymique

Prénom Date de naissance/...../.....

N° Rue

Code postal Commune

Tél Portable

Fax Mel

LIEU DE TRAVAIL

Résidence administrative (Etablissement, Ecole)

Immatriculation :

Type, Nom :

N° Rue

Code postal Commune

Tél : Fax :

Mel :

Lieu d'exercice (si différent de résidence administrative)

Immatriculation :

Type, Nom :

N° Rue

Code postal Commune

Tél : Fax :

Mel :

SITUATION ADMINISTRATIVE

• Date d'entrée dans l'Éducation nationale :/...../..... • Échelon : ou Indice :

• Discipline enseignée :

• Temps de service : Plein Partiel Quotité de service :

• Titulaire : Classe normale Hors classe Classe except • TZR

• Stagiaire : • Corps (ex : PE, Certifié, PLP,...) :

• Non-titulaire : M.A. Contractuel Vacataire Aide-éducateur Assist. d'éduc. Autre

1er Catégorie 2ème Catégorie 3ème Catégorie Hors catégorie

• Retraité :

COTISATION SYNDICALE

• PAC :

• Le taux de la cotisation, rappelé par le 47e congrès de la CGT, correspond à 1 % du traitement net (66% étant déductibles des impôts) Voir au verso « Financement de l'organisation », « Mode de paiement de la cotisation au syndicat » en annexe « Le barème des cotisations syndicales ».

FORMATION SYNDICALE

Êtes-vous intéressé-e? OUI NON

Rappel : chaque salarié a **droit** à 12 jours par an de congé pour formation syndicale.

• **DATE D'ADHESION A LA CGT** :/...../.....

Commentaires :

A le/...../.....

Signature :

Ces informations restent confidentielles. Elles sont indispensables pour vous joindre et vous défendre.

DEMANDE ET AUTORISATION DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° Emetteur NATIONAL

143332

N° Emetteur INTERNE*

* à compléter par le SDEN

Coordonnées du **Prélevé**

Nom prénom : _____
Adresse : _____
CP _____ Ville _____

Coordonnées du **Créancier** *

SDEN-CGT

* à compléter par le SDEN

RIB du **Prélevé**

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Coordonnées de la banque du **Prélevé**

Nom : _____
Adresse : _____
CP _____ Ville _____

Date : _____
Signature

Etab. : Catégorie : ; Échelon : ; montant mensuel :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), ou postal (RIP), ou de Caisse d'Épargne (RICE).

Coller ou agraffer le RIB

FINANCEMENT DE L'ORGANISATION

Extraits du document d'orientation du 4^e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat ».

Mode de paiement de la cotisation au syndicat

Le prélèvement automatique des cotisations (PAC) assure la rentrée d'argent régulière indispensable au fonctionnement de l'organisation.

Il « libère » les trésorier-e-s de cette tâche fastidieuse que représente la collecte des cotisations.

Il permet aux adhérent-e-s de s'acquitter, sans retard, de leurs cotisations.

Ainsi, « le 47^e congrès confédéral appelle ses organisations à généraliser la pratique du prélèvement automatique des cotisations syndicales et, dans tous les cas, à permettre aux syndiqué-e-s qui en font la demande, de pouvoir disposer de ce mode de règlement ». Extrait de la résolution n° 3